



ARRETE N° 2026 – 296
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Henri de Régnier n° 120

Du 10 au 12 Avril 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame LELONG GUERIN, afin d'effectuer un déménagement, Rue Henri de Régnier au n° 120, Du Vendredi 10 Avril 2026, au Dimanche 12 Avril 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement, Rue Henri DE REGNIER au n° 120, Du VENDREDI 10 AVRIL 2026, au DIMANCHE 12 AVRIL 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue Henri de Régnier, devant les ns° 114, 119 et 120, et en face de ces numéros, afin de permettre au camion de déménagement de manœuvrer.

ARTICLE 3 : La circulation pourra être perturbée, lors des manœuvres du camion de déménagement, aux dates citées dans l'Article 1.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront mis en place par la Demandeuse.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux sont à venir chercher et à rendre au Centre Technique Municipal, de 7h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 du lundi au vendredi.

ARTICLE 5 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 31 Mars 2026

Le Maire : Nicolas PUBREUIL

